

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2015

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Camille SIMAR, Olivier DEFAUT, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Evelyne MURGER, Céline VUAGNOUX, Martine BRICOUT.

ABSENTE : Dominique JAVOUREZ

SECRETAIRE : Camille SIMAR

Le compte-rendu de la séance du 3 Avril 2015, est adopté à l'unanimité.

I° - SICECO

Concernant le regroupement de commandes pour les consommations d'énergie, Jean-Paul VIVIEN informe que la Collectivité, compte tenu de ses consommations actuelles, n'est pas concernée par celui-ci. La Collectivité étant en « tarif bleu », nous n'avons pas à adhérer à ce regroupement ; d'ailleurs, le SICECO devrait nous présenter d'autres propositions si dans quelques années nous venions à être soumis à ce nouveau régime.

Pour la cour du pôle scolaire, il y aura lieu de solliciter le SICECO, concernant l'éclairage électrique.

Pour l'année 2014, la maintenance de l'éclairage public s'élève à la somme de 2.460,97 € (dont 1.496,67 € en préventive et 964,30 € en correlative). Le coût restant à la charge de la collectivité est de 1.848,61 €.

II°- RENOUELEMENT CONTRAT INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le contrat informatique du secrétariat de Mairie arrivant à échéance, il est présenté la nouvelle proposition ainsi que l'offre d'un autre prestataire.

Il s'avère que la proposition de JVS MAIRISTEM s'élève à 2.434,00 € à l'année (dont une partie en investissement), avec un contrat d'une durée de trois ans. Le montant annuel étant fixe pour les trois ans.

La proposition de la STE COSOLUCE, s'élève à 3.612,82 € à l'année (dont également une partie à imputer également en investissement), avec un contrat d'une durée d'un an, renouvelé chaque année au 1^{er} Janvier avec réindexation du tarif.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de la Société JVS MAIRISTEM, pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} Mai 2015.

III°- SALLE DES FETES

David LAPALUS présente les différents devis des matériels et fournitures pour la salle des fêtes.

Chambre froide : La Maison hôtelière propose un devis de 2.364,32 € HT pour une chambre froide tout inox, garantie un an. Possibilité d'une extension de garantie de deux ans, pour un montant de 500.00 €. La livraison et l'installationsur les lieux sont gratuites.

Après avoir entendu ces débats, le Conseil Municipal souhaite que David LAPALUS essaie de négocier l'extension de garantie, sans coût supplémentaire. D'autre part, il se charge de solliciter d'autres devis, précision étant faite que l'achat de la chambre froide, est budgétisé en dépenses d'investissement sur le budget 2015.

Alarme incendie : L'alarme incendie est obligatoire dans les établissements recevant du public depuis 2007. Le défaut de celle-ci peut entraîner une amende de 45.000,00 €, avec fermeture de l'établissement.

Le coût de ce kit « alarme incendie », est de 390.00 € HT (avec la pose comprise, celui-ci s'élève à la somme de 1.500,00 € HT environ). David LAPALUS propose de procéder personnellement à l'installation de celui-ci.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le kit « alarme incendie », pour une somme maximum de 400.00 € hors taxes.

Accessibilité des toilettes aux personnes handicapées :

David LAPALUS propose une réflexion sur le projet d'aménagement des toilettes actuelles aux handicapés. A cet effet, il présente les devis suivants :

- Electricité : 2.584,57 € HT, tout compris. Possibilité en option, de la pose d'un sèche-mains électrique pour la somme de 1.254,73 € HT.
- Plomberie : 4.982,59 € HT.
- Plaquiste : placo, peinture, carrelage et faïences et pose de nouvelles fenêtres, pour la somme de 5.174,82 HT.

L'ensemble de ces devis, représente environ un budget de 16.000,00 €.

Le Conseil Municipal décide, avant de prendre toute décision sur l'acceptation de ces devis, de solliciter une subvention au titre de l'accessibilité des établissements publics aux personnes handicapées.

David LAPALUS fait part d'un souhait des associations communales, afférent au changement du réfrigérateur du bar de la salle des fêtes. Il présente une proposition d'un réfrigérateur vitré avec des rayonnages suffisamment solides pour supporter le poids des bouteilles, le coût de celui-ci pour une capacité de 350 litres, est de 650.00 € HT. Le frigo existant étant en état de fonctionnement, il n'y a pas d'urgence à le remplacer. Le Conseil Municipal prévoit toutefois un budget maximum de 500.00 € HT.

Il présente également deux devis pour l'achat d'un percolateur (155.00 € HT), et d'un micro-onde en inox (100.00 € HT). Il y aura lieu de réfléchir à la procédure d'emploi et au respect du fonctionnement de ces appareils.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'un percolateur et d'un micro-onde, pour un montant total de 255.00 € HT.

Vaisselle :

Après avoir effectué l'inventaire de la vaisselle existante et compte tenu de la capacité de la location de la salle des fêtes (120 personnes), il s'avère qu'il n'y a pas possibilité de faire deux services lors d'un repas.

Il présente un devis de la Maison Hôtelière, s'élevant à 481.04 € (assiettes, couverts, saladiers, brocs, etc...).

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'acquisition d'assiettes et de pichets pour un coût environ de 200.00 €.

Tarification location de la salle des fêtes :

David LAPALUS et Camille SIMAR proposent un projet de nouvelle tarification pour la location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} Janvier 2016, avec une participation pour les bacs des ordures ménagères (12.00 € pour un bac ou 24.00 € pour les deux), pour le nettoyage de la salle des fêtes par l'Agent Technique (30.00 €), et la location du percolateur (10.00 €).

Il s'agit d'une première étude, David LAPALUS et Camille SIMAR continuent d'approfondir la réflexion sur cette tarification, et feront d'autres propositions lors d'un prochain conseil municipal.

IV°- AFFAIRES SCOLAIRES

Pôle Scolaire :

Il a été procédé ce jour par la Commission d'Appel d'Offres du Sivos, au choix des entreprises retenues pour la construction du pôle scolaire. Suivant l'analyse faite par le Cabinet d'Architectes, le coût des offres les moins-disantes, s'élève à 1.350.000 € HT, et le coût des offres mieux-disantes à 1.450.000 € HT. Herre-Etienne CONTESSE rappelle que l'estimation prévue dans le DPE par le Cabinet A2A, était de 1.650.000 € HT.

Nouvelles activités périscolaires :

Magalie SCHOLLAERT présente le bilan des NAP depuis la rentrée scolaire 2014/2015.

Il en résulte que les parents et les enfants sont dans l'ensemble contents des activités proposées. Les animateurs sont également contents de ce dispositif ; par contre, ils font part de leur inquiétude sur le manque de place, dû à un sur effectif des fréquentations pour les futures périodes.

Le RPI fonctionne actuellement avec le dispositif des 3 heures le vendredi après-midi.

Dans le cadre du renouvellement de ce dispositif pour la rentrée scolaire 2015/2016, un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 21 Avril. Lors du vote, il a été décidé par huit voix pour, quatre contre et une abstention de maintenir le fonctionnement des NAP pour 3 heures le vendredi après midi pour les écoles primaires, mais par contre il a été retenu l'activité des NAP pour l'école maternelle, pour $\frac{3}{4}$ d'heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter de 15 h 45.

Quant au comité syndical du Sivos de l'Auxon, celui-ci a voté à l'unanimité la reconduction du dispositif des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire, tel qu'il existe actuellement.

Magalie SCHOLLAERT informe qu'elle a contacté l'inspectrice de l'Académie afin de s'entretenir sur la décision qui sera retenue au final, entre les votes divergents du Sivos de l'Auxon et du Conseil d'Ecole.

V° TOITURE EGLISE

René SCHEIDER présente les devis pour la réfection des arêtières de la toiture de l'église, à savoir :

- CONTET-BOUROTTE, pour 8.837,20 € HT
- PUGET Charles, pour 6.583,37 € HT
- C.R.C.Z, pour 5.360,51 € HT, avec en option la mise en place d'une protection permanente en périphérie pour 1.200,00 € HT.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise C.R.C.Z avec l'option de protection.

VI – CEREMONIE DU 8 MAI

Le Comité de Côte d'Or de la Fondation Maréchal de Lattre a sollicité les communes de la Côte d'Or afin d'associer, à la cérémonie du 8 Mai, des jeunes adolescents des villages, pour lire un texte à l'occasion du 70^{ème} anniversaire.

Trois adolescents de Franxault, ont accepté et se joindront à cette cérémonie, à savoir Melle Sarah THIEBAULT, Mrs Théo VUAGNOUX et Dylan DECOUSSE.

Ces jeunes recevront une lettre de félicitations ainsi qu'un document pédagogique, adressés par le Comité de la Fondation.

Un dépôt de gerbes par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et par la Commune, se feront au monument aux morts à 10 h 30. A cette occasion, la fille de Henri NIOT, ancien déporté originaire de Franxault, lira un témoignage.

Un vin d'honneur sera offert à la population à la salle des fêtes, à l'issue de cette cérémonie.

VII – JEUX INTERQUARTIERS ET FETE PATRONALE

Les jeux-inter-quartiers sont organisés le Samedi 30 Mai, par le Foyer Rural des Ouillottes. En parallèle, la fête patronale animera tout le week-end avec la présence, de manège, d'autos skooters, et d'une structure gonflable qui seront installés sur la place du village.

VIII° QUESTIONS DIVERSES

Service mobilité :

Martine BRICOUT informe qu'un service mobilité existe à la Communauté de Communes. Elle précise qu'en collaboration avec Dominique JAVOUREZ, elles sont en relation avec la personne qui est en charge de ce service.

Bulletin municipal :

Il sera inséré dans le prochain bulletin l'article sur les nuisances sonores et notamment sur les jours et heures d'utilisation des tondeuses à gazon.

Village fleuri :

L'Abeille et le Conseil Municipal vont solliciter le volontariat auprès des administrés pour le projet du village fleuri. Au fur et à mesure de l'avancement des opérations, les projets et les coûts seront présentés en réunion de Conseil Municipal.

Céline VUAGNOUX informe qu'il existe une société d'horticulture sur Dole, qui propose moyennant une cotisation de 45.00 € à l'année, d'assister l'ensemble du village dans la réalisation de ce projet : deux réunions par an, photos....

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le concours de la société d'horticulture, moyennant une cotisation de 45.00 € à l'année.

Ateliers de mutualisation :

Magalie SCHOLLAERT présente le bilan de la réunion de travail qui a eu lieu dernièrement sur les ateliers de mutualisation. Il est prévu qu'à l'échéance du premier semestre 2016, les services des collectivités doivent être mutualisés : agents techniques, secrétaires de mairie, achats de fournitures....

Pour le milieu scolaire, une réflexion est portée sur la mutualisation des équipements.

Des groupes de travail sont créés et doivent se réunir régulièrement pour avancer sur cette réflexion.

Service civique :

Les communes peuvent accueillir des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre du service civique, avec un accompagnement par un tuteur. Une prestation de 106.00 € mensuelle est à prévoir par la Collectivité.

Le souvenir français :

Le souvenir français fait appel à de nouveaux membres actifs, moyennant une adhésion annuelle de 20.00 €.

Qualité de l'Air ambiant :

A titre d'information, la loi portant obligation pour les collectivités de procéder pour le 1^{er} Janvier 2015, au diagnostic de la qualité de l'air ambiant dans les établissements recevant du public a été mis en suspens. Pour l'instant, un guide de bonne conduite sera à appliquer dans les établissements scolaires.

Kermesse du 19 Septembre :

Pierre-Etienne CONTESSE fait part d'un courrier de Magalie SCHOLLAERT concernant l'organisation de cette kermesse au profit de l'Association « Coup de Pouce ». A cet effet, elle sollicite la Commune pour la mise à disposition à titre gracieux, du parc communal, de la salle des fêtes, du parking de la place du village,...

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise à disposition gratuite des équipements communaux et à la mobilisation de l'ensemble du village sur l'organisation de cette fête.

Bail de chasse :

Pierre-Etienne CONTESSE présente une demande de Monsieur Romain PUTELAT, souhaitant louer les bois communaux pour la chasse.

Il informe qu'actuellement, la chasse est louée à la Société « Le Rallye » de Franxault, suivant bail se terminant en Novembre 2020, et que la société respecte à ce jour les engagements de son bail.

Aussi, il n'est pas émis d'avis favorable à la demande de Mr PUTELAT, un courrier lui sera adressé en ce sens.

Pour autant, le maire souhaite tout mettre en œuvre pour que les chasseurs de Franxault retrouvent une place prépondérante dans la société de chasse communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 1 heure.